RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : ARDEX R 1
Code du produit : 53171; 53172

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matériaux de construction
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Enduits de ragréage pour murs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
D-58453 Witten-Annen - Germany
T 0049 (0)2302/664-0 - F 0049 (0)2302/664-355
sicherheitsdatenblatt@ardex.de - www.ardex.de
Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : sicherheitsdatenblatt@ardex.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases supplémentaires : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Contient. du ciment. Composés de chrome (VI) < 2 ppm.

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
carbonate de calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 207-439-9	> 30 - < 60	Non classé
Cement Alumina	(N° CAS) 65997-16-2 (N° CE) 266-045-5	> 10 - < 30	Non classé
sulfate de calcium	(N° CAS) 7778-18-9 (N° CE) 231-900-3	> 5 - < 25	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation sévère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Ininflammable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

Danger d'explosion : Aucun(e).

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Aucune mesure spécifique nécessaire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Précautions à prendre pour une manipulation sans danger. Voir rubrique 7.

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aucune mesure spécifique nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières. Recueillir le produit répandu. Ne pas utiliser d'air comprimé pour nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Voir rubrique 8.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	:	Porter des gants de protection. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Protéger de l'humidité. Stocker dans un endroit sec.
Matières incompatibles	:	Aucun(e).
Lieu de stockage	:	sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

sulfate de calcium (7778-18-9)		
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³

carbonate de calcium (471-34-1)		
France	Nom local	Calcium (carbonate de) (Calcite) (Marbre)
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Dégagement de poussières: masque antipoussière.

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	1,0		EN 388

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque jetable	Type P1, Type P2	Protection contre les poussières	EN 149

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre.
Couleur	:	Gris(e). blanc.
Odeur	:	inodore.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	10 - 11
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible

Point de fusion	:	> 1250 °C
Point de congélation	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Non applicable
Masse volumique	:	2,75 - 3,2 g/cm³
Solubilité	:	Eau: 0,1 - 1,5 g/l @ 20°C
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucun(e).
Propriétés comburantes	:	Aucun(e).
Limites d'explosivité	:	Non applicable

9.2. Autres informations

Densité apparente	:	900 - 1300 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

sulfate de calcium (7778-18-9)	
DL50 orale rat	> 1584 mg/kg de poids corporel (OCDE 420, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,61 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières))

carbonate de calcium (471-34-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OCDE 420, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 3 mg/l (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (aérosol))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé pH: 10 - 11
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH: 10 - 11
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Irritation: sévèrement irritant pour les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

sulfate de calcium (7778-18-9)	
CL50 poisson 1	2980 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus)

carbonate de calcium (471-34-1)	
CL50 poisson 1	> 100 % (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Solution saturée)
CE50 Daphnie 1	> 100 % (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Solution saturée)
EC50 72h algae 1	> 14 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)

12.2. Persistance et dégradabilité

ARDEX R 1	
Persistance et dégradabilité	Non applicable. Substances inorganiques pulvérulentes.

sulfate de calcium (7778-18-9)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

carbonate de calcium (471-34-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ARDEX R 1	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

sulfate de calcium (7778-18-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

carbonate de calcium (471-34-1)	
Log Pow	-2,12 (Valeur estimative)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

ARDEX R 1	
Ecologie - sol	Aucun(e).

carbonate de calcium (471-34-1)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ARDEX R 1
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Composant	
carbonate de calcium (471-34-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	:	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	:	Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	:	17 01 01 - béton 10 13 14 - déchets et boues de béton

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.